



GROUPE FUN + CONDITIONS D'ADMISSION SAISON 2023-2024

U 12 : année 2012

U 14 : année 2010, 2011

U 16 : année 2008, 2009

1. Les enfants doivent être nés entre 2008 et 2012. Les nouvelles inscriptions d'enfants nés en 2009 et avant (U16) ne sont pas admises.
2. L'inscription doit être remise avant le 15 septembre 2023
3. Pour les nouvelles demandes, les enfants devront participer à la matinée test (début saison). Le comité se réserve le droit de prendre des renseignements sur le niveau et la motivation des enfants auprès des organisations qui les ont encadrés durant les saisons précédentes. Un test technique sera également effectué en fin de saison et son résultat sera inscrit dans le carnet de suivi de l'enfant. Le carnet de suivi sert à évaluer la motivation et les progrès de chaque enfant.
4. Une période d'essai est réservée pendant les 3 premières semaines d'entraînement afin que les moniteurs et chef OJ évaluent le niveau de ski et l'engagement de l'enfant. Le comité se réserve le droit d'annuler l'inscription si l'enfant ne réunit pas les conditions posées.
5. Les parents s'engagent à ce que les enfants participent à 100 % des entraînements et des compétitions. Ils veilleront également à excuser dès que possible d'éventuelles absences dûment motivées.
6. Il n'est pas autorisé d'être membre d'une autre structure de Ski Alpin, ainsi que de s'entraîner avec une autre structure d'entraînement que le Ski Club Verbier ou le Verbier St-Bernard Ski Team durant la saison d'hiver.
7. Le groupe FUN+ est un combiné de ski libre et ski de compétition (piquets au stade d'entraînement un samedi sur deux) avec un moniteur de l'école suisse de ski, dès 11 ans, tous les samedis matin, avec participation à 3-4 courses durant la saison. (Inclus; la course populaire du Grand Prix MIGROS).

8. Parents et enfants sont rendus attentifs au fait qu'une absence évidente de motivation ou un comportement inapproprié peuvent entraîner la suspension, voire l'exclusion.

9. Les frais d'entraînement par saison se montent à CHF 400.- pour les familles domiciliées sur le territoire de la Commune de Val de Bagnes (le comité se réserve le droit d'exiger la présentation d'une preuve de domiciliation. Pour les familles qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la Commune de Val de Bagnes le montant est de CHF 800.-. Les enfants ne seront admis dans le groupe que si les frais sont réglés dans leur entièreté avant le premier entraînement.

10. En cas d'arrêt ou exclusion en cours de saison, les frais d'entraînement ne seront en aucun cas remboursés. Les arrêts pour cause de blessure sont réservés et un remboursement pourra être discuté avec le comité.

11. La famille doit être membre du Ski Club Verbier et s'acquitter de la cotisation famille à 130CHF/an.

12. Les parents s'engagent à participer activement à la vie du Ski Club en fournissant une journée de bénévolat.

13. Le Ski Club ne doit pas se justifier sur ces décisions. Aucun recours ne sera admis.